



Compte-rendu du Comité de suivi du 21/10/2005

Participaient :

Administration: le DDE, le DDE adjoint, le SG, Mme Mercier

Syndicats :CFDT, FO, CGT

Pour la CFDT : N. Lauzely - JA Camel

A l'ordre du jour de cette réunion :

1. Bourse aux postes
2. Cellule d'accueil et de suivi de mobilité
3. organisation de la DDE de demain
4. questions diverses

1 – Bourse aux postes :

a) La note à l'ensemble du personnel :

Nous avons fait part des principales interrogations des agents, exprimées lors de la réunion d'information du jeudi 20 octobre.

Sur la « note à l'ensemble du personnel » (diffusée mercredi 19 par message mélanie CFDT) des modifications vont être portées, notamment dans le chapitre III – Processus d'expression des candidatures :

- un message Mélanie sera diffusé sur chaque BALI/BALU prévenant de la mise en ligne des documents et donnant les modalités d'accès à ces documents sur l'intranet.
- La fiche de candidature comportera une case « observations » permettant aux agents d'argumenter leurs choix de postes.
- Un paragraphe incitant les agents ayant l'intention de faire valoir leur droit à la retraite en 2006 et 2007, à le faire savoir afin de pouvoir leur proposer éventuellement un poste aménagé. Cette éventualité pouvant peut être arranger des situations délicates pour d'autres agents.

Dans les autres chapitres des adaptations mineures seront faites, par exemple dans le calendrier, il a été précisé que les organisations syndicales recevraient un travail préparatoire aux concertations prévues les 4 janvier, 2 février et 7 mars. Le travail préparatoire sera envoyé au plus tard les 3 janvier, 31 janvier et 3 mars.

b) Autres points :

Nous avons évoqué d'autres points mais qui non pas d'incidence directe sur la rédaction de la « note aux personnels », à savoir :

- Les temps partiels : ce n'est pas un critère de choix, aucune fiche de poste ne mentionnera cela. Le cas des temps partiels à 50 % (3 actuellement) sera examiné de prêt.
- Le problème des catégories C promues en B par concours exceptionnel (dessinateur → TSE & Adjoint → SA : La règle veut que les intéressés soient nommés sur leurs postes réaménagés (la DPSM a même fait des rappels à l'ordre dans ce sens à certaines DDE en début d'année) : c'est une transformation d'emploi. La direction ne veut pas donner de garantie la-dessus et parle de postes nouveaux ou modifiés (ce qui fait sauter la priorité !).
- Le critère des 3 ans d'ancienneté ne jouera pas (question posée lors de la réunion d'information des personnels du jeudi 20)

- Les postes Conseil général ne seront pas ouverts aux agents du Conseil général (question posée lors de la réunion d'information des personnels du jeudi 20)
- Les postes DIR/SMO devraient être connus à la mi-novembre

2 – Cellule d'accueil et de suivi de la mobilité :

L'administration nous a communiqué le projet de note à l'ensemble du personnel concernant cette cellule. Elle est composée de Anne Mercier, Chef du BRH ; Mauricette Meric, responsable de la formation ; Nicole Ripa, assistante sociale, le tout sous pilotage du Secrétaire Général.

Les missions de cette cellule sont de :

- o Recueillir les attentes et les inquiétudes particulières (au niveau personnel ou professionnel) des agents qui le souhaitent ;
- o Apporter un 1^{er} niveau d'information pour guider au mieux sur les plans social et professionnel pendant la restructuration de la DDE 82 ;
- o Orienter si besoin vers les interlocuteurs appropriés.

La note précisera les modalités de fonctionnement de la cellule.

3 – Informations sur l'organisation de la DDE de demain :

Information des élus :

Une démarche d'information a été faite auprès des « grands » élus sur la DDE de demain. Leurs réactions, nous dit-on, ont été positives sur l'implantation des subdis, leur robustesse, leur « professionnalisation » (ADS, planification, ...).

Le président du Conseil Général a proposé de faire cette présentation lors de l'assemblée générale des élus, ce qui a été fait le 15 octobre 2005 à Beaumont. Là aussi l'accueil en a été relativement positif d'après le DDE.

Parallèlement le nouveau préfet a donné son aval sur la démarche entreprise.

Transferts :

Sur les effectifs, le PCG dit OK mais exprime des inquiétudes sur les problèmes financiers, notamment par rapport à l'état actuel des RN 113 et 20. Le CG prendra la compétence sur ces nationales au 1 janvier 2006. Quelques points sont encore à régler comme la traverse (RN 20) de l'agglomération de Montauban, toujours pas rétrocedée (à régler entre Etat, Ville et CG).

Sur les transferts article 7, le ministère annonce qu'ils seraient repoussés au 1 juillet 2006 au plus tard.

Organisation du Conseil Général :

Le Conseil Général a étudié plusieurs scénarii (5) de la réorganisation de ses services et de son réseau de subdivisions et centres sur le Tarn et Garonne.

Le président du CG, au cours de l'assemblée des élus, a décrit le scénario privilégié qui sera présenté au Conseil Général le 15 novembre.

Ce scénario prévoit la création d'une subdivision à Castelsarrasin. En fait c'est la subdivision de Montauban Ouest, moins les cantons de Montauban qui est transférée à Castel. Sur Montauban restera une seule subdivision (qui correspond au territoire de la subdivision de Montauban Est + les cantons de Montauban qui sont actuellement rattachés à Montauban Ouest).

Dans la mise à disposition temporaire (01/01/2006 – 01/09/2006), la RN 113 sera toujours gérée et entretenue par la subdi Etat de Castel, la RN par la subdi Etat de Caussade. A terme la RN 113 sera gérée et entretenue par les subdis départementales de Valence et Castel, la RN 20 en totalité par la subdi départementale de Montauban. Aucune mobilité des agents n'est envisagée par le CG.

Le CG a préparé des fiches de postes :

- Fiches dans le cadre de la bourse aux postes
- Fiches de détachement ordinaire (en surplus de celles de la bourse aux postes)

Le Conseil Général « muscle » les bureaux d'études routiers (STAD), il envisage également de créer une « CDES ».

Des postes seront ouverts au STAD, au service des ressources humaines, à la subdivision de Montauban (CEI Caussade), à la subdivision de Castelsarrasin.

Pour l'ensemble de ces bureaux et subdivisions, il est envisagé (à prendre avec réserve): 1 A techn, 1B techn, 4 B exploitation, 1 B adm, 4 ou 5 C techn, 2 C adm et des C exploitation (AE & CE).

Ces effectifs sont soumis à l'accord préalable de l'assemblée départementale. Nous en serons plus sur cette organisation le 9 novembre, au cours du CTPS, où Jacques Fabre viendra présenter cette réorganisation du Conseil Général.

Il faut cependant savoir que le nombre des futurs C exploitation à Castel et Caussade correspond au nombre actuel d'agents dans les centres Etat.

Une série de réunions est prévue dans les services, le DDE et DDEA étant accompagnés de Jacques Fabre pour les subdivisions de Castel et Caussade et pour le service Routes.

Planning :

- 28 nov - 09 h : Direction-Com-SG
- 29 nov – 09 h : Castel/Moissac à Castelsarrasin
- 30 nov – 14 h : SUH + BDPEG
- 02 déc – 09 h : SACLE + SR
- 05 déc – 09 h : Caussade
- 05 déc – 14 h : Montauban

Parc :

Rien de bien nouveau : un décalage de la sortie du rapport Courtial. Le ministère se prononcera début 2006. L'option privilégiée est le transfert vers les Conseils Généraux, les problèmes de statut étant toujours là (rien d'équivalent dans la FPT et les élus peu enclins à en créer un !)

Décrets :

Les décrets d'homologie et de transfert seraient à la signature !!!

Organisation DDE :

Sur l'organigramme « cible », des modifications sont envisagées au SRDDAT (Service Risques Développement Durable et Appui Territorial ... comme nom ... beurk !) :

- création d'un Bureau Administratif Mission Mutation Ingénierie Publique
- le pôle sécurité routière éclate en 3 bureaux :
 1. Bureau Techniques et Sécurité de la Route –Défense
 2. Bureau Coordination de la Sécurité Routière
 3. Cellule Education Routière

Sont remontés au ministère (Secrétariat Général) l'organisation du SG et les modifications apportées au SRDDAT

Problèmes des Chefs d'Equipe hors domaine public routier :

Nous avons évoqué de nouveau ce problème. Le DDE répond que ces agents (6) seront ou DDE ou CG (bourse aux postes). Ceux qui seront DDE seront dénommés « Chargé de projet-équipement –Adjoint » mais il reste que pour ceux-là, les perspectives de carrière ne sont pas très avantageuses !

Commission tripartite locale

Cette Commission tripartite locale (Etat/CG/OS) devrait se réunir avant le transfert des services.

4 – Questions diverses :

Nous avons « ramené sur le tapis » (pour la 3^{ème} fois) la question de la suppression de la reprographie, en nous demandant notamment si les avantages et inconvénients avaient été bien peser dans cette décision. On nous répond que oui : nous n'en sommes pas convaincu, pensant que « l'externalisation » (en clair : donner au privé) des reproductions de dossiers pose de réels problèmes, pensant que la reprographie pouvait fonctionner avec 1 agent, bien sur en lui adjoignant d'autres tâches : maintenance/alimentation des photocopieurs, imprimantes, traceurs, etc : qui va s'occuper de cela dans la DDE de demain ?.

5 – Calendrier :

CTPS le 9 novembre 2005 avec à l'ordre du jour :

- Information sur le processus de bourse aux postes
- Evolution globale du projet de réorganisation (avec intervention de J. Fabre sur projet CG)
- Modification règlement intérieur (Pb permanence Crués : suite CLHS)
- Répartition NBI catégorie A

Le prochain comité de suivi aura lieu courant novembre.